

DOCTORAT INTERUNIVERSITAIRE EN HISTOIRE DE L'ART
Université de Montréal

HAR 7015 EXAMEN GÉNÉRAL DE DOCTORAT

Avant la fin du 5^e ou du 6^e trimestre, l'étudiant·e doit passer avec succès un examen écrit et oral, qui sera évalué par un jury composé de trois professeur·es, incluant son·sa directeur·rice de recherche. Cet examen général de doctorat, aussi appelé examen de synthèse, vise à vérifier si le·a candidat·e possède les connaissances suffisantes pour entreprendre la rédaction de sa thèse et si les composantes en sont bien maîtrisées : problématique, contexte intellectuel, cadre méthodologique et théorique, plan d'exposition, bibliographie, etc. L'étudiant·e qui ne pourra satisfaire à cette exigence verra son examen différé au trimestre suivant; l'échec à ce deuxième examen est éliminatoire.

A) Le moment conseillé

Le programme de doctorat conjoint suggère que l'examen se tienne avant la fin du 5^e ou du 6^e trimestre.

B) La constitution du jury

Le jury est composé de trois membres; dans le programme conjoint de doctorat, le jury comprend un·e membre d'une autre université partenaire.

C) Le contenu de l'examen

Nous avons convenu d'une base commune qui inclut, comme le veut notre règlement pédagogique, une épreuve écrite et une épreuve orale.

- L'écrit :

Un document substantiel (30 à 40 pages, interligne 1.5) qui devra contenir les éléments suivants pour permettre au jury d'évaluer la compétence du·de la candidat·e et de donner le feu vert à la rédaction de la thèse : description du sujet; présentation des objectifs et de la pertinence de la recherche dans son contexte intellectuel; description et justification du corpus; exposé de la méthode et des fondements théoriques et plan général de la thèse.

Ce document doit être accompagné d'une bibliographie exhaustive, comprenant une section annotée d'au moins 20 titres (une demi-page par titre, interligne simple). Cette bibliographie n'est pas incluse dans la limite des 30 à 40 pages, mais s'y ajoute en supplément.

Cette partie écrite doit être acheminée au jury environ un mois avant la tenue de la partie orale de l'examen.

- L'oral :

L'étudiant·e est soumis·e à une séance d'examen où iel présente son sujet; comme en soutenance, iel reçoit les commentaires du jury et répond aux questions qui lui sont posées.

INTERUNIVERSITY DOCTORATE IN ART HISTORY
Université de Montréal

HAR 7015 DOCTORAL COMPREHENSIVE EXAM

Before the end of the 5th or 6th term, the student must successfully complete a written and oral examination, which will be evaluated by a jury composed of three professors, including their research supervisor. This comprehensive doctoral exam aims to assess whether the candidate possesses sufficient knowledge to begin writing their dissertation and whether they have a solid grasp of its components: research problem, intellectual context, methodological and theoretical framework, outline, bibliography, etc. A student who does not meet this requirement will have their exam postponed to the following term; failure of this second attempt is disqualifying.

A) Recommended Timing

The joint doctoral program suggests that the exam be taken before the end of the 5th or 6th term.

B) Jury Composition

The jury consists of three members; in the joint doctoral program, one of the members must be from another partner university.

C) Exam Content

A common structure has been agreed upon, including a written and an oral component as per our academic regulations.

- **Written Component:**
A substantial document (30 to 40 pages, 1.5 line spacing) that must include the following elements to allow the jury to assess the candidate's competence and give the green light to begin the dissertation: description of the topic; presentation of the research objectives and relevance within its intellectual context; description and justification of the corpus; explanation of the method and theoretical foundations; and general outline of the thesis.

This document must accompany a comprehensive bibliography, including an annotated section of at least 20 titles (half a page per title, single-spaced). This bibliography is not included in the 30 to 40-page limit but is added as a supplement.

The written component must be submitted to the jury approximately one month before the oral exam.

- **Oral Component:**
The student undergoes an exam session during which they present their topic; similar to a thesis defence, they receive feedback from the jury and respond to their questions.